

---

---

---

---

— || **Juridictions planétaires** || —

La juridiction d'un homme bon s'étend jusqu'au bout du monde.  
- *Terry Pratchett* -

<b>JOURNAL DES MODIFICATIONS</b>			
<b>Version</b>	<b>Description</b>	<b>Modifiée par</b>	<b>Date</b>
0.9	TRADUCTION	Bryan Guignard et Michel Levasseur	2021-01-06
1.0	FINALE - pour publication	Bryan Guignard et Michel Levasseur	2021-01-12

## **TABLE DES MATIÈRES**

COUVERTURE.....	1
JOURNAL DES MODIFICATIONS.....	2
TABLE DES MATIÈRES.....	2
INTRODUCTION.....	3
GLOSSAIRE DES TERMES.....	3
CONVENTIONS DU DOCUMENT.....	9
QU'EST-CE QUE LA JURIDICTION?.....	11
LA SOUVERAINETÉ.....	14
L'INTERFACE.....	15
LES STRUCTURES.....	17
SOMMAIRE.....	22
JURIDICTIONS.....	25
JRD 1.0 Sol.....	25
<i>JRD 1.1 Eau De Surface.....</i>	<i>28</i>
JRD 2.0 Terre.....	31
<i>JRD 2.1 Eau Souterraine.....</i>	<i>34</i>
JRD 3.0 Mer.....	36
JRD 4.0 Air.....	39

## INTRODUCTION

Le but de ce document est de contenir, organiser et mettre à la disposition de tous, les spécifications techniques des quatre grandes juridictions naturelles: l'air, la mer, la terre et le sol; et la relation de l'humanité avec celles-ci, et leur utilisation pratique, dans des structures réelles et fictives. Aussi, pour rendre ces spécifications bien définies, sans ambiguïté, ouvertes et publiées librement au profit de tous les hommes, femmes, enfants, personnes, organisations, résidents permanents et temporaires, et visiteurs de cette planète.

Ce document **ne fournit pas** les moyens ni les voies pour administrer ces juridictions. Ce document **n'est pas** un guide pratique.

Ce document **ne définit pas** la loi, n'interprète pas la loi, n'applique pas la loi et ne prononce pas de jugement.

Ce document est offert uniquement à des fins éducatives. Il ne doit pas être vendu dans un but lucratif.

## GLOSSAIRE DES TERMES

<b>Définitions de certains termes tels qu'ils sont utilisés dans le contexte de ce document.</b>	
<b>air</b>	L'une des quatre principales juridictions planétaires naturelles et, par extension, une juridiction conceptuelle créée par l'homme, et dérivée de cette juridiction naturelle primaire. La juridiction artificielle de l'air est entièrement incorporée et opère à l'extrême opposé de la juridiction non incorporée du sol artificiel.
<b>amirauté</b>	Désigne le système de lois, tribunaux, juges et avocats du Barreau qui régissent la juridiction de la mer, ainsi que la puissance militaire (marine) pour surveiller et contrôler l'utilisation de la juridiction de la mer.  <a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_maritime">https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_maritime</a> <a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_de_la_mer">https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_de_la_mer</a> <a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Doctrine_de_contrôle_de_la_mer">https://fr.wikipedia.org/wiki/Doctrine_de_contrôle_de_la_mer</a>
<b>circonscription</b>	Une frontière réelle ou imaginaire autour d'une zone à deux dimensions ou d'un espace tridimensionnel.

<b>Commerce indépendant associé</b>	Se réfère spécifiquement à un échange de biens ou de marchandises, en particulier à grande échelle, qui se produit uniquement dans la juridiction nationale / internationale de la terre, entre des entreprises non incorporés et des peuples / gens. Voir: <b>commerce intégré.</b>
<b>commerce intégré</b>	Désigne spécifiquement un échange de biens, de produits ou de services, particulièrement à grande échelle, et qui se produit uniquement dans la juridiction internationale de la mer et / ou dans la juridiction mondiale de l'air, entre des entreprises incorporés et des Personnes légales (et non par le peuple ou les gens légitime). Voir: <b>commerce indépendant associé.</b>
<b>comté</b>	Une grande division souveraine de la juridiction du sol aux fins de l'administration locale. Il peut inclure des terres agricoles, des eaux de surface et un ou plusieurs villages et villes.
<b>concurrence</b>	Un pouvoir détenu ou une réclamation partagée par plus d'une autorité ou juridiction.
<b>droit de l'amirauté</b>	<p><b>Amirauté</b> ou <b>droit maritime</b> est un corpus de loi qui régit les questions nautiques et les conflits maritimes privés. Le droit de l'amirauté comprend à la fois le droit domestique sur les activités maritimes et le droit international privé gouvernant les relations entre les parties privées opérant ou utilisant les navires océaniques. Si chaque juridiction juridique a généralement sa propre législation régissant les questions maritimes, la nature internationale du sujet et la nécessité d'uniformité ont conduit, depuis 1900, à des développements considérables du droit maritime international, y compris de nombreux traités multilatéraux. La loi de l'amirauté est également connue sous le nom de loi martiale.</p> <p>Le droit de l'amirauté peut être distingué du droit de la mer, qui est un corps de droit international public traitant des droits de navigation, des droits miniers, de la juridiction sur les eaux côtières et des relations maritimes entre les nations. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer a été adoptée par 167 pays et l'Union européenne, et les différends sont résolus au TIDM tribunal de Hambourg.</p> <p><a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_maritime">https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_maritime</a>  <a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_de_la_mer">https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_de_la_mer</a></p>

<p><b>droit de la mer</b></p>	<p><b>Le droit de la mer</b> est un corpus de droit international régissant les droits et devoirs des États dans les environnements maritimes. Il concerne des questions telles que les droits de navigation, les revendications minières marines et la juridiction des eaux côtières.</p> <p>Bien qu'il s'inspire d'un certain nombre de coutumes, de traités et d'accords internationaux, le droit de la mer moderne découle en grande partie de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS), en vigueur depuis 1994, qui est généralement acceptée comme une codification du droit international coutumier de la mer, et est parfois considérée comme la constitution des océans.</p> <p>Le droit de la mer est le droit public contrepartie du droit de l'amirauté (également connu sous le nom de droit maritime), qui s'applique aux questions maritimes privées, telles que le transport de marchandises par mer, les droits de sauvetage, les collisions de navires et l'assurance maritime.</p> <p><a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_de_la_mer">https://fr.wikipedia.org/wiki/Droit_de_la_mer</a></p>
<p><b>entreprise privé corporative</b></p>	<p>Une entreprise privée corporative est un groupe de gens ou une organisation qui opère sous un seul nom et qui est souvent traitée comme sa propre entité. Il existe de nombreux types d'entreprises de ce genre. Malgré leur nom, pas toutes les entreprises ne sont directement liées au monde des affaires. Certaines entreprises sont principalement impliquées dans le gouvernement à un certain niveau ou dans la représentation des membres de leur religion. Dans le contexte de ce document, le mot entreprise se réfère généralement aux organisations gouvernementales territoriales privées opérant sous la juridiction internationale de la mer et soumises à une constitution.</p>
<p><b>guerre</b></p>	<p>Le contraire de la paix. L'état permanent de fonctionnement des juridictions de la mer et de l'air.</p>
<p><b>homme; femme</b></p>	<p>Un homme ou une femme est un organisme biologique réel, naturel, doué de sensation, basé sur l'ADN, dans lequel le sang coule et la chair vit, et ayant le libre arbitre.</p>
<p><b>incorporé</b></p>	<p>Être légalement incorporé, en tant que franchisé, le plus souvent dans la juridiction de l'air en vertu d'une charte municipale. Un type de société (entreprise), une entité juridique dont la propriété a été organisée en actions. Un actionnaire n'a aucune responsabilité envers</p>

	l'entreprise, et les pertes potentielles de l'actionnaire sont limitées à la valeur de l'action qui devient nulle en cas de faillite.
<b>judiciaire</b>	Utilisé dans ce document pour faire référence aux pouvoirs judiciaires (et non aux processus).
<b>juridiction</b>	Le droit de «parler» d'un problème, d'exécuter un contrat, d'exercer un droit ou un accord, dans le contexte d'un cadre juridique. La juridiction implique: <ul style="list-style-type: none"> <li>• une action;</li> <li>• un droit de prendre cette action; et</li> <li>• un cadre juridique.</li> </ul>
<b>juridique</b>	Relatif à l'administration de la loi.
<b>légal</b>	S'applique aux entités commerciales incorporés et aux véhicules à usage spécial incorporés tels qu'une Personne (le mot — Personne — en majuscule, est une désignation légale) de la juridiction de la mer, et une PERSONNE (le mot — PERSONNE — tout en majuscules, est une désignation légale) de la juridiction de l'air. Dans le domaine juridique, une attention particulière doit être accordée à la manière dont les mots et les termes sont écrits. En règle générale, la juridiction de la mer utilise des majuscules (la première lettre en majuscule ou capitale), tandis que la juridiction de l'air utilise TOUTES EN MAJUSCULES. Les deux approches sont considérées comme légales (mais non légitime).
<b>légitime</b>	S'applique aux hommes et femmes vivants non incorporés (peuple et gens légitimes) et à leurs entreprises privées corporatives non incorporés (personnes légitimes).
<b>loi</b>	Il existe deux types différents de droit positif attachés aux trois juridictions primaires habitées par des Personnes: <ul style="list-style-type: none"> <li>• La juridiction de l'air est divisée en droit ecclésiastique (Saint-Siège, Papauté) et laïque municipale (Vatican, Pontife).</li> <li>• La juridiction de la mer (Monarque britannique / Majesté britannique) est divisée en maritime («droit civil» ou «droit commercial») et amirauté (loi martiale).</li> <li>• La juridiction de la terre est divisée en droit public et privé, ou comme ils sont mieux connus sous le nom de droit «commun et statutaire».</li> </ul> La juridiction du sol est peuplée d'hommes et de femmes vivants, et fonctionne légitimement et pacifiquement selon la loi naturelle, un

	<p>système de droit ou de justice, considéré comme étant commun à tous les humains et dérivé de la nature (loi naturelle) plutôt que des règles de la société (droit positif).</p>
<b>mer</b>	<p>L'une des quatre principales juridictions planétaires naturelles et, par extension, une juridiction conceptuelle créée par l'homme, et dérivée de cette juridiction naturelle primaire.</p>
<b>municipal</b>	<p>Un terme se rapportant uniquement au système de franchise incorporé de la juridiction de l'aire originaire du Vatican.</p>
<b>nation; national</b>	<p>Le mot nation peut avoir de nombreuses significations selon le contexte dans lequel il est utilisé. Dans ce document, il se réfère spécifiquement aux nations souveraines de la juridiction de la terre.</p>
<b>non incorporé</b>	<p>Le contraire de l'incorporé. N'ayant rien à voir avec les juridictions incorporées de la mer et de l'air. Seules les peuples, gens et entités non incorporés peuvent légitimement opérer dans la juridiction du sol.</p>
<b>paix; paisible</b>	<p>Le contraire de la guerre ou du conflit agressif. L'état permanent du fonctionnement des juridictions du sol et de la terre.</p>
<b>papauté</b>	<p>Le chef ministériel du Saint-Siège. Communément appelé le pape. Aux fins de la juridiction, le concept de pape doit être divisé en pontife et papauté, chacun jouant un rôle différent et significatif en matière de juridiction. Voir aussi: <b>pontife; pape; Saint-Siège.</b></p>
<b>pape</b>	<p>Voir: <b>pontife; papauté.</b></p>
<b>personne</b>	<p>Entités fictives et non vivantes, telles que, mais sans s'y limiter, les entreprises incorporés et les franchises à charte, Situs Trusts, Cestui Que Vie ESTATE trusts.</p>
<b>personne légale</b>	<p>Voir: <b>légal; personne.</b></p>
<b>peuple; gens</b>	<p>Des vrais hommes et femmes biologiques, vivant et respirant, dans lesquels le sang coule et la chair vit, qui peuplent les juridictions du sol et de la terre.</p>
<b>peuple / gens</b>	<p>Voir: <b>légitime; peuple / gens.</b></p>

<b>légitime</b>	
<b>pontife</b>	Le chef séculier du bras exécutif du Saint-Siège. Communément appelé le pape. Aux fins de la juridiction, le concept de pape doit être divisé en pontife et papauté, chacun jouant un rôle différent et significatif en matière de juridiction. Voir aussi: <b>papauté; pape; Vatican.</b>
<b>propriétaires</b>	Un homme ou une femme vivant, enregistré comme peuplant la juridiction du sol, qui possède légitimement une ou plusieurs superficies de terre délimitées, y compris le sol au-dessus.
<b>Saint-Siège</b>	Les 0,49 km <sup>2</sup> (0,19 mille carrés) de sol et de terre circonscrites, dans la ville actuelle de Rome, sont revendiquées comme la juridiction souveraine du Saint Empire romain germanique.
<b>sol</b>	L'une des quatre principales juridictions planétaires naturelles et, par extension, une juridiction conceptuelle créée par l'homme, et dérivée de cette juridiction naturelle primaire. La juridiction du sol est entièrement non incorporée et opère à l'extrême opposé de la juridiction de l'air incorporé.
<b>souverain</b>	Homme ou femme réel, en vie, qui exerce une autorité absolue et permanente du 1 <sup>er</sup> degré dans la juridiction du sol, et éventuellement, par extension dans la juridiction de la terre (2 <sup>e</sup> degré absolue).
<b>souveraineté</b>	Autorité ou règle absolue exercée par un souverain du sol ou par un État souverain de la juridiction de la terre.
<b>terre</b>	L'une des quatre principales juridictions planétaires naturelles et, par extension, une juridiction conceptuelle créée par l'homme et dérivée de cette juridiction naturelle primaire.
<b>tribunal</b>	Dans un grand sens; un lieu pour l'audience et le jugement des affaires. Il existe de nombreux types de tribunaux et chaque juridiction possède son propre système judiciaire spécialisé. Il incombe au lecteur d'identifier clairement quelle juridiction est en jeu, puis de localiser la définition de tribunal applicable pour cette juridiction.
<b>Vatican</b>	Se réfère à la franchise mère principale opérant en tant que siège d'autorité incorporé des juridictions de la mer et de l'air, telle qu'elle lui a été déléguée par le souverain Saint-Siège (juridictions de la terre et du sol).

## CONVENTIONS DU DOCUMENT

Ce document est rédigé en français simple. Les conventions et styles typographiques utilisés dans ce document emploient diverses formes conventionnelles d'accentuation simplement dans le but d'attirer l'attention sur certains mots, termes ou phrases. En règle générale, ce document n'utilise pas de lettres majuscules (capitale), ni de texte en italique et en gras comme moyen d'exprimer une signification juridique réelle ou implicite. Toutes les formes d'accentuation sont utilisées uniquement pour la clarté littéraire. Une exception s'applique.

Exception: dans des situations spéciales où les constructions juridiques connues sont traitées en utilisant une certaine forme d'accent pour transmettre le statut juridique d'une entité, des notes supplémentaires seront fournies pour clarifier le changement d'utilisation. Exemple: *Personne* et PERSONNE.

Les juridictions couvertes dans ce document sont contenues dans des tableaux simples (matrices) qui sont définis et structurés comme suit.

### **JRD # et Titre De Juridiction**

JRD est un symbole à trois lettres qui signifie JuRiDiction. Chaque JRD est connecté à un numéro. Les juridictions primaires sont apposées sur des nombres entiers, 1.0, 2.0, etc., et les juridictions secondaires sont apposées sur des nombres décimaux 1.1, 2.1 etc.

Le titre d'une juridiction est écrit en français simple avec la première lettre de chaque mot du nom en majuscule pour accentuer chaque mot, de cette manière: JRD 1.0 Sol  
Les juridictions secondaires sont également identifiées en italique: *JRD 1.1 Eaux De Surface*

### **Définition**

Une brève description de la juridiction à servir comme résumé.

### **Genre**

Les caractéristiques majeures de la juridiction.

### **Champ d'application**

La portée de la juridiction (mondiale, internationale, nationale, locale (comté, ville, paroisse), etc.).

**Autorité**

Énumère les entités (personnes, organisation) qui détient le pouvoir d'exercer l'autorité sur la juridiction, et en quelle capacité: souverain ou délégué.

**Concurrence**

Lorsque deux ou plusieurs autorités sont connues pour avoir la responsabilité simultanée de la juridiction, chaque autorité est listée, leur capacité (souverain ou délégué) et des détails supplémentaires sont inclus ici.

**Circonscription**

Définit les limites, frontières et autres constructions (réelles ou conceptuelles) qui limitent ou contiennent la juridiction. Les limites peuvent être délimitées, géologiquement, géographiquement, géopolitiquement, légitimement, légalement, etc. Dans le cas de limites simples, elles peuvent être expliquées de manière adéquate dans ce document. Dans le cas de délimitations complexes, telles que, mais sans s'y limiter, les voies navigables intérieures, des documents externes tels que cadastres, arpentages, sondages en profondeur, graphiques, cartes, diagrammes, sont nécessaires pour une compréhension plus complète.

**Détails**

Fournit des détails supplémentaires sur la juridiction, y compris sa logique, et des exemples utiles le cas échéant.

**Références**

Liens vers des documents externes directement liés à la juridiction.

**Ressources**

Liens vers du matériel utile indirectement lié à la juridiction, comme le matériel de formation, la documentation historique, les modèles, les formulaires et d'autres sources d'aide pour mieux comprendre et traiter la juridiction.

## QU'EST-CE QUE LA JURIDICTION?

La juridiction est le pouvoir d'exercer une autorité sur des peuples / gens et des choses dans un territoire ou un système définissable et circonscrit, soit dans un temps et un espace tridimensionnel réel, ou en tant que structures fictives dans l'espace conceptuel. Il s'agit essentiellement du droit de s'exprimer sur un problème, d'exécuter un contrat, d'exercer un droit ou un accord dans le contexte d'un cadre juridique cohérent.

La juridiction implique:

- un territoire réel ou fictif ou un espace circonscrit,
- une action,
- un droit de prendre cette action et,
- un cadre juridique.

Conformément à la géologie et à la géographie planétaire spécifiques de la planète Terre — qui sont réelles et tridimensionnelles — notre cadre juridique primaire est organisé et appliqué à ces quatre grandes juridictions naturelles: **air, mer, terre et sol**; et par extension aux quatre juridictions dérivées, étant conceptuelles et artificielles, et employant les mêmes noms. La planète et les forces naturelles qui y travaillent, détiennent intrinsèquement et à l'origine toute la souveraineté sur ces juridictions. Néanmoins, l'homme, en tant qu'habitant temporaire sur cette planète, a dérivé de nombreuses applications utiles pour ces juridictions dans sa quête de développement d'une civilisation.

Contrairement à la planète, qui est intrinsèquement souveraine sur ses quatre juridictions naturelles, l'homme ne peut extraire sa souveraineté que de son habitat naturel, soit le sol et la terre. Quand il s'agit de l'air et de la mer — qui sont étrangers à l'homme — il ne peut prétendre avoir une autorité déléguée sur ceux-ci, que par des constructions fictives et des vaisseaux symboliques n'existant que dans l'espace conceptuel.

Il est de la plus haute importance de comprendre cette rupture fondamentale dans la souveraineté juridictionnelle de l'homme, car elle définit fortement les fondements de la loi qui à son tour forme la base d'une civilisation ordonnée. Il faut également noter que l'homme peut avoir, et a effectivement, un accès réel et une utilisation pratique de l'air naturel et de la mer, grâce à diverses inventions telles que les bateaux et les navires pour les voyages en mer et les aéronefs pour les voyages aériens.

Les structures fictives et symboliques attachées aux juridictions de l'air et de la mer exigent un type d'autorité et d'administration fondamentalement différent des

constructions réelles de la terre et du sol. En raison de ces différents types d'autorité et d'administration, le fonctionnement des juridictions de l'air et de la mer est souvent en désaccord avec le fonctionnement des juridictions de la terre et du sol. Cela crée la nécessité d'une hiérarchie de souveraineté et de niveaux de contrôle variables, où la juridiction du sol doit — par nécessité — conserver le contrôle absolu de tous les autres concepts juridictionnels créés par l'homme.

Lorsque l'homme greffe ses plans de civilisation sur ces quatre juridictions primaires, la croissance de chacune se manifeste comme suit: l'air (l'atmosphère) a une portée mondiale, la mer (y compris les voies navigables intérieures) a une portée internationale, la terre est à la fois de portée nationale et internationale, et le sol est à la fois de portée nationale et locale.

*Remarque: L'air, la mer, la terre et le sol sont des dérivés analogues des plus grands concepts de l'univers et sont donc conformes à la conception et au fonctionnement de l'univers. Il existe une cinquième juridiction de l'univers, l'espace cosmique, la zone au-delà de la haute atmosphère terrestre, le vide partiel entre divers corps spatiaux. La Terre est présente dans l'espace cosmique, mais l'espace cosmique ne fait pas partie intégrale de la Terre et n'est donc pas une juridiction planétaire. L'espace cosmique est une juridiction de l'univers administrée par les autorités et les gouvernements de l'univers. Les voyages légitimes et lointains, par l'humanité, dans l'espace cosmique nécessitent une forme d'autorisation spéciale et des ambassadeurs universels que l'humanité n'est pas actuellement qualifiée pour recevoir. Une discussion plus approfondie de la juridiction de l'espace cosmique dépasse le cadre de ce document.*

La terre et le sol sont naturellement circonscrits et subdivisés par des limites naturelles relativement permanentes, facilement identifiables et fiables, telles que les rivières, les lacs, les rives de la mer, les chaînes de montagnes, les canyons, etc., et par des limites artificielles telles que les levés, les cadastres, les repères, concessions, balises, bornes kilométriques, clôtures, routes, canaux, coordonnées, positionnement GPS, modèles numériques, etc., sur le sol ou dans la terre.

En contraste, l'air et la mer sont souvent circonscrits et subdivisés par des frontières changeantes et parfois temporaires (marées hautes / basses, barrages, ponts, érosion, lits fluviaux changeants, etc.), avec des conditions naturelles et artificielles précaires à l'intérieur de leurs frontières (comme la turbulence, les tempêtes, la foudre, et les cendres volcaniques dans l'air; et les coups de vent, les courants, les épaves de navires, les nouvelles îles, les côtes changeantes, l'accumulation de vase, etc. sur la mer), nécessitant l'utilisation de nombreux dispositifs artificiels, des structures et des contrôles variables (bouées, radar, phares, GPS, cartes, etc.) pour sauvegarder

l'existence de gens vivant et de marchandises réelles sur leur territoire. Cela mène à une différence très significative dans l'administration de la terre et du sol par rapport à celle de l'air et de la mer.

**La terre et le sol sont l'habitat naturel de l'homme (et l'homme est fondamentalement en paix avec eux) et doivent donc être administrés dans un esprit de paix. Alors que l'air et la mer, qui ne sont pas des habitats naturels de l'homme, sont intrinsèquement précaires et fondamentalement hostiles à l'homme et à ses vrais vaisseaux (aéronefs et navires) et à leur véritable cargaison, et doivent donc être administrés avec un état d'esprit plus agressif (gendarmerie, amirauté, loi martiale) pour compenser.**

Dans l'air et sur la mer, cet état d'esprit plus agressif peut souvent faire la différence entre la vie et la mort, le succès et l'échec, l'écrasement ou le naufrage, lors de la navigation dans le tempérament souvent instable de la nature. Dans l'air et sur la mer, l'homme est fréquemment et involontairement en état de guerre avec des éléments naturels hostiles et des forces indépendantes de sa volonté, et par conséquent, un état permanent de préparation à la guerre doit être maintenu dans le sens de *l'homme contre les hostilités incontrôlables de la nature* qui sont inhérent à l'air et à la mer.

Si cet état d'esprit de préparation à la guerre est transféré à la terre et au sol — où la nature sert beaucoup moins d'hostilités et est généralement pacifique envers l'homme — alors la tendance de cet état d'esprit plus agressif de l'air et de la mer est de créer des hostilités et la guerre entre l'homme et son prochain dans son environnement naturel et autrement paisible. Par conséquent, la mentalité agressive de l'air et de la mer et son autorité déléguée doivent être fortement restreintes et toujours rester obéissantes à la souveraineté supérieure et à la nature pacifique de la terre et du sol, où et chaque fois qu'elle empiète ou entre en conflit avec les juridictions de la terre et du sol. Le coût du non-respect ou de la négligence de cette directive primordiale est tel que l'homme se trouvera en guerre perpétuelle avec lui-même sur la terre et le sol.

## LA SOUVERAINETÉ

Le concept juridictionnel de souveraineté et d'autorité de l'homme est un système de succession hiérarchique à trois niveaux de valeurs et de fonctionnalités basé sur (l'Absolu, l'Ultime et le Suprême) conformément au groupement à trois niveaux des quatre juridictions planétaires primaires.

### Succession

Dans le contexte des juridictions naturelles, la succession est sans importance puisque la nature cherchera toujours l'homéostasie (l'équilibre) selon la loi du monde naturel — la survie du plus apte — et à travers les bouleversements géologiques et autres phénomènes naturels.

Dans le contexte du contrôle juridictionnel créé par l'homme, la succession est pertinente et fondamentale et peut être définie comme **l'acquisition de souveraineté ou de délégation de pouvoir d'une source ou d'un pouvoir supérieur**. Dans ce contexte et par cette définition, la souveraineté et l'autorité juridictionnelle la plus élevée (absolue) se trouve enracinée dans la juridiction du sol et, par extension naturelle, dans la terre sous le sol. Tous les autres degrés d'autorité découlent ou sont délégués par la juridiction de base du sol / terre. La succession découle du plus grand au moindre degré comme suit:

**1<sup>er</sup> degré - inhérent → 2<sup>e</sup> degré - inhérent → 3<sup>e</sup> degré - délégué → 4<sup>e</sup> degré - subdélégué**

1. Sol et Terre = **Absolu** (souveraineté inhérente, la plus grande autorité).  
Remarque: le sol est souverain au 1<sup>er</sup> degré et la terre est souveraine au 2<sup>e</sup> degré.
2. Mer = **Ultime** (autorité délégué au 3<sup>e</sup> degré).
3. Air = **Suprême** (autorité subdéléguée au 4<sup>e</sup> degré, la moindre).

Au moment d'écrire ce document, la souveraineté la plus importante (mais pas la seule) de ces juridictions, créée et contrôlée par l'homme, repose sur 0,49 km<sup>2</sup> (0,19 miles carrés) de circonscription de **sol** et de **terre** connus sous le nom de **Saint-Siège**, (alias le siège du (Saint) Empire romain germanique), qui est le bureau ministériel administré par la papauté. Le Saint-Siège délègue ensuite le fonctionnement des juridictions de la **mer** et de l'**air** à son bras exécutif séculier qui s'appelle actuellement le **Vatican** et qui est administré par le Pontife (et a parfois été sous-délégué à d'autres entités telles que le Crown Temple et Washington DC.).

Normalement (mais pas toujours) les doubles offices de la papauté et du pontife sont présidés par un seul homme connu sous le nom de pape. Une exception récente s'est

produite lorsque le pape Benoît XVI a abdiqué le bureau exécutif du pontife (l'air et la mer), mais a conservé le bureau ministériel de la papauté (le sol et la terre), divisant ainsi le contrôle de ces juridictions entre deux hommes. Benoît pour la papauté, et François comme pontife. Tout est revendiqué et organisé par un système de trois niveaux de lois, canons, décrets, actes, codés et statuts connus sous le nom de droit Municipal, Canonique et Ecclésiastique.

Ils correspondent au groupement juridictionnel naturel à trois niveaux comme suit:

1. Sol et Terre = Absolu (inhérent) = **Ecclésiastique**.
2. Mer = Ultime (délégué) = **Canonique**.
3. Air = Suprême (sous-délégué) = **Municipal**.

## L'INTERFACE

Pour éviter des guerres juridictionnelles inutiles et insoutenables, il est essentiel de comprendre la nécessité d'avoir et de maintenir la bonne hiérarchie de succession d'autorité entre les différentes juridictions. La juridiction la plus fondamentale et essentielle pour l'homme est la juridiction du sol. Le sol est l'endroit où l'homme cultive sa nourriture et vit, et sans lui l'homme cessera bientôt d'exister. C'est donc la juridiction du sol qui doit détenir la plus haute autorité absolue (1<sup>er</sup> degré) dans la quête de l'homme d'administrer les juridictions planétaires dans le cadre de ses efforts pour construire une civilisation. Ainsi, pour assurer sa survie, toute la souveraineté juridictionnelle de l'homme doit — par pure nécessité — être fermement ancrée dans la juridiction du sol. Puis, par extension, dans la juridiction de la terre — pour l'accès au gaz et au pétrole, aux minéraux, aux aquifères, et pour le commerce et la coopération internationale — et là, la souveraineté naturelle absolue de l'homme doit s'arrêter.

L'homme vivant, dans lequel le sang coule et la chair vit, peuplent son habitat naturel du sol et de la terre, mais ce même homme vivant ne peut peupler l'air et la mer. Par conséquent, l'homme vivant doit habiter l'air et la mer par des moyens **non naturels et inanimés** tels que des navires physiques, et des entités fictives qui n'existent qu'en tant que concepts juridiques décrits dans des contrats écrits.

Pour cette raison, il est nécessaire d'avoir une **interface** pouvant faire la médiation entre la nature pacifique de la terre et du sol, et la nature agressive des juridictions de l'air et de la mer, lorsqu'elles sont en désaccord. Cette interface singulière existe actuellement dans la juridiction internationale de la mer où elle empiète (est en cale sèche) sur la juridiction internationale de la terre, et est accessible via des lieux physiques connus comme les cours d'amirauté, et maritimes. En d'autres mots, à la

jonction des deux juridictions internationales. Aujourd'hui, cette interface est communément appelée le Barreau.

En application, le Barreau est la profession juridique dans son ensemble, organisée en institution. En collaboration avec la magistrature, le barreau peut différencier les avocats qui représentent des clients (le Barreau) des juges ou des membres d'une magistrature (la magistrature). En ce sens, le Barreau défend et la magistrature juge. Le terme Barreau est une métonymie pour la ligne (ou le Barreau) qui sépare les parties d'une salle d'audience réservées aux spectateurs et celles réservées aux participants à un procès, tels que les avocats et les juges.

Dans son concept, le Barreau est le point de croisement entre la terre et la mer. Cela s'apparente à une passerelle utilisée pour monter et descendre d'un navire, ou à la passerelle d'embarquement des passagers d'un aéroport pour monter et descendre d'un avion. Il s'agit d'un dispositif utilisé pour réussir le passage dans une juridiction étrangère où quand un changement de souveraineté (généralement temporaire) est nécessaire. Bien que ces quatre juridictions primaires fassent naturellement partie de notre planète, l'homme doit utiliser deux cadres judiciaires distincts pour y faire face efficacement. Un cadre **légitime** de droit naturel pour le maintien de la paix et la préservation du libre arbitre, sur la terre et le sol — qui sont les juridictions naturelles fondamentales de l'homme — et un cadre **légal** plus agressif, même guerrier, de gendarmerie (qui peuvent suspendre le libre arbitre), de statuts, canons, décrets, actes, règles et contrats pour faire face aux vicissitudes des juridictions de l'air et de la mer.

Sur la juridiction du sol, chaque homme et femme vivant est souverain de lui-même. Les propriétaires légitimes de terrains sont également souverains de leurs parcelles de terre et de sol délimitées, et de ce qu'ils construisent et font dessus. Par extension, les personnes vivantes du sol peuvent agréger leur souveraineté individuelle en souveraineté de groupe pour former des communautés souveraines telles que les **comtés** du sol et les **nations** de la terre. Rien de tout cela ne s'applique dans les juridictions de l'air et de la mer.

*À titre d'exemple simple, considérons les circonstances d'un navire en mer.*

*Le concept est similaire pour les avions volant dans les airs.*

*Un navire de mer a besoin d'un équipage d'hommes et / ou de femmes vivants pour le faire fonctionner, et pour sécuriser et gérer la cargaison. Cependant, sur un tel navire, toute responsabilité pour l'exploitation sûre et efficace du navire — y compris sa navigabilité, sa sûreté et sa sécurité, les opérations de fret, la navigation, la gestion de l'équipage et la conformité légale — et pour la valeur des hommes et des femmes vivants*

*et la vraie cargaison à bord appartient au capitaine, au commandant, ou au pilote du port. Par conséquent, seul le capitaine, le commandant du navire ou le pilote du port à la souveraineté ultime (déléguée) sur ce navire, et tous les autres hommes et femmes vivant à bord de ce navire sont considérés comme ayant temporairement suspendu ou définitivement quitté leur souveraineté absolue du sol / la terre à bord, et sont tenus de suivre et d'obéir aux ordres du capitaine, du commandant du navire ou du pilote du port qui dirige le navire, ses passagers et la cargaison avec l'autorité ultime, qui lui a été déléguée par une source souveraine d'origine absolue du sol / la terre.*

Pourquoi doit-il en être ainsi? En raison des dangers réels et particuliers — présents et potentiels — de la juridiction de la mer.

*Par exemple, disons qu'une tempête dangereuse se développe rapidement alors qu'un navire se trouve au milieu de l'océan Atlantique et que le capitaine est incapable de la contourner en toute sécurité. Afin de réussir à traverser la tempête et d'empêcher le navire de couler et de perdre potentiellement des vies et des cargaisons, le capitaine ou le commandant du navire a besoin que tout le monde à bord suive strictement ses ordres sans faute ni dissidence afin d'empêcher le navire de périr. Toute dissidence est considérée comme une menace pour la survie immédiate de l'ensemble du navire, et le ou les dissidents peuvent être immédiatement envoyés au brick sous l'hypothèse d'être coupable de mutinerie jusqu'à ce que leur innocence soit prouvée, et le jugement (les procès) est retardé jusqu'à ce que le navire reprenne le cap en eaux calmes ou bien retourne au port. Il s'agit d'un renversement du flux de justice tel qu'il existe sur le sol et la terre, mais c'est tout à fait nécessaire étant donné la nature hostile d'une dangereuse tempête océanique.*

## **LES STRUCTURES**

### **Structures réelles et fictives**

L'homme a un besoin de survie, et une capacité inhérente à gérer les juridictions de la terre et du sol par des moyens réels et naturels, notamment par la poursuite de la paix par l'exercice du libre arbitre, avec la présomption d'innocence, jusqu'à preuve du contraire, ce qui enracine fermement l'homme dans la loi de l'univers.

Dans sa forme la plus élémentaire, l'homme s'apparente à un vaisseau parfaitement adapté à la navigation des juridictions de la terre et du sol. Il a des jambes pour marcher et courir, des bras pour soulever et porter, et un système digestif idéalement

adapté aux fruits et légumes du sol (le carburant pour son vaisseau). Il a des moyens et des manières réels et naturels de gérer la terre et le sol.

Dans l'air et sur la mer, l'homme est mal équipé comme vaisseau. Il n'a pas d'ailes pour voler et pas de palmes pour nager. Son corps est trop dense et lourd pour voler dans l'air, et sa peau trop poreuse pour des séjours prolongés dans l'eau. Il manque de moyens réels et naturels pour gérer les juridictions de l'air et de la mer.

En raison des masses continentales séparées de la planète, l'utilisation de l'air et de la mer pour le transport intercontinental est néanmoins devenue une nécessité de plus en plus croissante à mesure que la marche de la civilisation progresse. C'est là que réside le cœur du problème. Sans moyens naturels à sa disposition, l'homme doit se tourner vers des solutions artificielles pour résoudre le triple problème du transport aérien et maritime. Il doit résoudre:

1. Le besoin de vaisseaux aériens et maritimes adéquats.
2. Le besoin de voies de navigation aérienne et maritime adéquates pour ces vaisseaux.
3. La nécessité de contrôles aériens et maritimes adéquats au deux premiers.

Ces trois exigences ont été en grande partie résolues en:

1. Construisant pour lui-même des vaisseaux artificiels tels que des bateaux, des navires et des barges pour la mer, et divers types de vaisseaux volants — des aéronefs — pour l'air.
2. Identifiant les canaux sûrs, délimitant les voies de navigation et en construisant des ports de mer; et en construisant des aéroports et en délimitant des trajectoires aériennes sûres.
3. Documentant et en publiant les règles, codes et statuts nécessaires pour administrer et juger sur toutes les questions liées à l'entretien de tous ces vaisseaux artificiels, ainsi que leurs aides à la navigation associées, et pour protéger la cargaison vivante et inanimée à l'intérieur de ces vaisseaux artificiels.

L'homme a accompli cela en apprenant à construire de vrais bateaux, des navires et des barges pour la mer, et divers types de vaisseaux volants — avions, hélicoptères — pour les airs, et en maîtrisant leur entretien ainsi que leur utilisation sûre et efficace.

## **Personnes légitimes et légales**

Une **personne** (le mot — personne — tout en minuscules est une désignation légale) est créée chaque fois que nous nommons quelqu'un ou quelque chose, que ce soit un bébé ou une entreprise - chaque fois que nous créons un genre d'office, un titre de poste, une grade militaire, un pseudonyme, nom marié, nom ou surnom d'un artiste.

Une personne n'est pas un homme ou une femme vivant. Votre nom n'est pas vous. C'est un titre utilitaire, un appareil, une structure fictive dans l'espace conceptuel, utilisé comme moyen de vous identifier parmi des milliards d'autres hommes et femmes. C'est une représentation, ou une image, ou un personnage de la vôtre.

Les personnes appartiennent à trois catégories distinctes:

1. non incorporé.
2. corporatif.
3. incorporé.

Les deux premiers types de personnes — non incorporés et corporatives — sont des personnes légitimes, et le troisième type — incorporé — sont des personnes légales. La distinction entre les personnes non incorporées et les personnes corporatives est basée sur le degré de séparation de la réalité physique. Les personnes incorporées sont le plus éloigné de la réalité, tandis que les personnes corporatives sont au milieu.

### **Personnes légitimes**

Les **Personnes** légitimes (le mot — Personne — en majuscule, est une désignation légale) sont liées à des réalités spécifiques et actuelles, concrètes, géographiques et physiques.

Les Personnes légitimes non incorporées sont considérées comme des souverains au 1<sup>er</sup> degré et les Personnes légitimes corporatives sont considérées comme des souverains au 2<sup>e</sup> degré.

La juridiction internationale de la terre est peuplée de Personnes légitimes.

Votre nom propre, également appelé votre **bon nom**, votre **nom commercial** ou votre **prénom**, est votre **Personne légitime** lorsque vous êtes dans la juridiction du sol et de la terre.

La souveraineté est un élément du **libre arbitre** et elle n'est possédée que par des Personnes légitimes; seules les entités non incorporées sont vraiment libres.

Alors, nous avons donc chacun notre nom propre, qui est une Personne légitime — parfois appelée une Personne naturelle.

Les entreprises privées non incorporées sont une autre catégorie de Personne légitime connues comme **Hommes ou Femmes d'affaires**. Celles-ci occupent la juridiction du sol et de la terre.

Un troisième type de Personne légitime est connu comme **Hommes ou Femmes d'affaires corporatives** — non incorporé — simplement corporatif.

Un **Homme ou Femme d'affaire corporative légitime** est généralement formée par une ou plusieurs entreprises non incorporés. Les syndicats, ligues, clubs, sociétés de portefeuille, associations, fédérations et certaines formes de fiducie sont des Personnes d'affaires corporatives légitimes.

- Toutes les Personnes légitimes sont des entités non incorporées.
- Toutes les Personnes légitimes peuvent librement faire du commerce intérieur (national) et international sur terre ou sur mer.
- Les Personnes légitimes sont une catégorie et un type de Personne différents des Personnes légales.

### **Les Personnes légales (juridiction de la mer) et les PERSONNES légales (juridiction de l'air)**

Alors que les Personnes légitimes sont liées à des réalités spécifiques, factuelles, géographiques et physiques, les Personnes légales ne le sont pas (le mot — Personne — en majuscule, et — PERSONNE — tout en majuscule, sont des désignations légales). Ce sont des structures légales fictives dépourvues de lien avec de tels faits physiques. Par souci de simplicité, le reste de ce document utilisera le terme Personnes légales pour désigner à la fois les Personnes légales des juridictions de la mer et de l'air.

Il n'y a qu'une seule interface entre les Personnes légitimes et les Personnes légales et cette interface, connue sous le nom de Barreau, se trouve dans la juridiction internationale de la mer où elle empiète sur la terre.

La juridiction internationale de la mer et la juridiction mondiale de l'air sont habitées (non peuplées) par des Personnes légales.

Ce qui se passe lorsqu'une Personne légitime franchit cette frontière invisible (le Barreau) et devient une Personne légale est connu comme une conversion illégitime.

Ce qui se passe lorsqu'une Personne légale franchit cette même frontière dans la direction opposée et devient reconnaissable en tant que Personne légitime est connu comme une conversion légitime.

Lorsqu'une Personne légitime pénètre dans la juridiction internationale de la mer et attaque des Personnes légales déjà présentes, cela s'appelle une transgression.

Et lorsque le contraire se produit et qu'une Personne légale pénètre dans la juridiction internationale de la terre et attaque une Personne légitime, cela s'appelle une intrusion.

Les deux peuvent être considérées comme des erreurs dignes de pardon, ou comme des crimes, selon les actes et / ou l'intention exprimée des parties.

Lorsque des Personnes légitimes transgressent des Personnes légales, cela entraîne le plus souvent une entrave à l'entreprise ou à d'autres activités des Personnes légales.

Lorsque des Personnes légales s'introduisent contre des Personnes légitimes, cela aboutit le plus souvent à la piraterie intérieure, à la conscription, aux enlèvements, aux racolages ou à d'autres crimes.

Le Barreau doit être correctement manipulé et il est analogue au voile entre la vie et la mort. C'est le soi-disant voile corporatif.

Les Personnes légitimes sont liées à la vie et à la réalité physique, mais les Personnes légales ne le sont pas, de sorte que, métaphoriquement parlant, les Personnes légitimes sont vivantes et les Personnes légales sont mortes.

*À titre d'exemple, les gouvernements légitimes des États, représentés à la fois par Les États-Unis et Les États-Unis d'Amérique, ont conclu des traités avec le monarque britannique et le gouvernement distinct de Westminster, ainsi que des accords de services commerciaux et de fiducie énoncés dans les Constitutions Territoriales et Municipales, qui régissent la manière dont les Américains sont censés être traités lorsqu'ils traversent cette barrière invisible (Barreau), l'interface entre le légitime (la terre et le sol) et le légal (la mer et l'air).*

*Plus précisément, le monarque britannique et le gouvernement du temple papal (de la Couronne) de Westminster doivent agir en tant que fiduciaires des Personnes légitimes lorsqu'ils traversent le Barreau pour s'aventurer dans l'espace juridique légal. Ils sont tenus de protéger la fiducie nationale, qui comprend leurs droits naturels et inaliénables, et de les aider et de les assister en haute mer et sur les voies navigables intérieures (la juridiction internationale de la mer) et la juridiction mondiale de l'air (le commerce et les municipalités) à perpétuité.*

Lorsque les Personnes **légitimes** traversent le Barreau pour entrer dans la juridiction internationale de la mer ou dans la juridiction mondiale de l'air, et ont donc besoin de fonctionner comme **Personnes légales** à titre temporaire, on leur doit un sauf-conduit.

Pour le temps qu'ils mènent des affaires dans la juridiction internationale de la mer, ils sont considérés comme **des Fiducies de Situs Étrangères** sous la protection des monarques britanniques — les Personnes légales opérant sous le même nom propre

que nous utilisons en tant que Personnes légitimes, doivent toutes les garanties et les protections de la Constitution Territoriale.

Pour le temps que les Personnes légitimes, menant temporairement des affaires dans le domaine mondial du commerce et les municipalités en tant que Personnes légales — c'est-à-dire dans la juridiction de l'air, elles sont considérées comme des **amis** du gouvernement de Westminster sous la protection du pape (spécifiquement le bureau du Pontife).

À tout moment, les Personnes légitimes doivent rester conscientes de l'interface (le Barreau) entre les Personnes légitimes et les Personnes légales, et savoir qui elles sont, ainsi que leurs rôles et responsabilités par rapport à cette interface.

Les détails spécifiques peuvent varier quelque peu selon les pays, mais le concept général est le même que celui présenté dans l'exemple ci-dessus.

## SOMMAIRE

- Les juridictions du sol et de la terre sont peuplées de personnes vivantes, c'est-à-dire de Personnes légitimes.
- Les juridictions de l'air et de la mer sont habitées par des personnes inanimées, c'est-à-dire des Personnes légales.
- La seule interface (le Barreau) est située dans la juridiction internationale où les Personnes légitimes peuplent la terre et les Personnes légales habitent la mer, et elles peuvent être converties illégalement ou légalement, l'une dans l'autre.
- Les Personnes légitimes sont souveraines, les Personnes légales ne sont pas souveraines et n'ont que des pouvoirs délégués. Ces pouvoirs délégués ne peuvent être hérités que de Personnes légitimes souveraines.
- Toutes les Personnes légitimes se tiennent partout du côté vivant du voile corporatif et sur la terre et le sol de leurs nations respectives.
- Les hommes et les femmes vivants et leurs Personnes légitimes ont leur genèse dans la réalité physique et biologique.
- Les Personnes légales ont leur genèse dans le domaine de la pensée, de la fonction et de l'emploi.
- Les hommes et les femmes vivants et leurs Personnes légitimes sont créés par l'union de la chair et du mystère de la création.
- Les Personnes légales sont créées par les statuts, les contrats, les demandes, les enregistrements, l'affranchissement, etc.
- Les hommes et les femmes vivants et leurs Personnes légitimes vivent sur la terre et le sol.

- Les Personnes légales naviguent sur la mer et dans les airs.
- Les Personnes légales habitent la juridiction internationale de la mer et les royaumes aérés de la juridiction municipale mondiale.
- Les Personnes légales sont des entités de fiction juridique inanimées sans droits ni garanties.
- Les Personnes légales peuvent être corporatives ou incorporées, mais elles ne sont jamais totalement non incorporées. Elles tirent toujours leur personnage inanimé d'une autre entité vivante et n'ont aucune base pour exister par eux-mêmes.
- Les Personnes légitimes et les hommes et femmes vivantes qu'elles représentent ont une qualité d'être indépendantes, ce que les Personnes légales n'ont jamais.
- Une Personne légale n'existe pas sur terre, sauf en tant que résident temporaire appelé **habitant** et ils ne sont pas considérés comme faisant partie de la **population** car ils ne sont pas comptés comme des hommes et des femmes vivantes. Le domaine dans lequel ils opèrent — le travail qu'ils accomplissent pour la plupart — les oblige à opérer dans la capacité réduite d'une **chose**, une fiction juridique inanimée, et ça les oblige également à vivre sous la juridiction internationale de la mer et de ses lois, ou sous la juridiction mondiale de l'air et de ses lois commerciales et municipales.
- Les lois de la terre et le droit national (la loi de la juridiction du sol) **ne s'applique pas** aux Personnes légales.
- Les statuts, les codes et règlements s'appliquent aux Personnes légales.
- Le statut n'est pas une loi. C'est la preuve d'une loi, et cette loi est la loi du contrat privé.
- On devient une Personne légale au lieu d'une Personne légitime en se soumettant à un souverain étranger, en s'affranchissant à une société commerciale incorporée, en s'enregistrant comme propriété d'une société commerciale incorporée, ou par d'autres actes créant une présomption d'obligation d'agir en cette qualité d'une Personne légale.
- Une Personne légitime ne peut être **convertie** en Personne légale qu'à la suite d'un tel contrat privé.
- La division entre les Personnes légitimes et les Personnes légales entraîne également la nécessité de deux systèmes judiciaires et de deux ensembles de lois complètement différents.
- Les Personnes légales fonctionnent uniquement en vertu des statuts, codes et règlements, tout formant un type de droit privé basé sur des contrats privés avec d'autres Personnes légales, y compris des sociétés commerciales et municipales incorporées.
- Les Personnes légales sont limitées à fonctionner dans les juridictions de la mer et de l'air, de sorte que ces entités de fiction juridique inanimées peuvent seulement créer d'autres entités de fiction juridique inanimées comme des

franchises appartenant à la même souveraineté étrangère qui revendique la propriété des Personnes légales.

- Les Personnes légitimes peuvent émettre des chartes aux entités incorporées aussi bien que corporatives.

## JURIDICTIONS

<b>JRD 1.0 Sol</b>	
<b>Définition</b>	<p>Le sol est un mélange de matière organique, de minéraux, de gaz, de liquides et d'organismes qui, ensemble, soutiennent la vie. La totalité du sol de la planète, appelé pédosphère, a quatre fonctions importantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• comme milieu de croissance des plantes,</li> <li>• comme moyen de stockage, d'approvisionnement et d'épuration de l'eau,</li> <li>• comme modificateur de l'atmosphère terrestre,</li> <li>• comme habitat pour les organismes.</li> </ul> <p>Toutes ces fonctions, à leur tour, modifient le sol et ses propriétés.</p> <p>En tant que question physique et géopolitique pratique, les gens vivent sur le sol.</p>
<b>Genre</b>	<p>Le sol est une véritable juridiction physique tridimensionnelle. Le sol est une juridiction non incorporée.</p>
<b>Champ d'application</b>	<p>Le sol est utilisé comme juridiction géopolitique et territoriale. La portée de la juridiction sur le sol est:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Local, comme dans la propriété personnelle ou communautaire,</li> <li>• Comté, comme dans les villages, et les villes.</li> </ul>
<b>Autorité</b>	<p>Le sol est une juridiction pleinement souveraine (1<sup>er</sup> degré absolu).</p> <p>La juridiction du sol opère sous l'autorité <b>légitime</b> et en obéissance au libre arbitre intelligent, c'est pourquoi elle est peuplée de personnes légitimes et naturelles, des hommes et des femmes vivants et souverains dans lesquels le sang coule et la chair vit.</p>
<b>Concurrence</b>	<p>Il existe une relation symbiotique entre les juridictions du sol et de la terre qui n'existe pas entre les autres juridictions. Ce sont les deux seules juridictions qui ont un certain point commun de fonction et de circonscription.</p>
<b>Circonscription</b>	<p>Une bonne délimitation de la juridiction du sol nécessite une</p>

	<p>attention particulière car ses caractéristiques varient géopolitiquement, et certaines particularités de la relation sol-terre peuvent rendre une démarcation claire difficile à réaliser. Les aspects de la juridiction du sol qui ont une démarcation claire et sans ambiguïté sont:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Local, comme dans la propriété foncière personnelle.</li> <li>• Comté, comme dans les villages et les villes.</li> <li>• National, comme dans les états et les provinces.</li> </ul> <p><i>Par exemple, aux États-Unis, le sol de tous les comtés à l'intérieur des frontières de chaque État comprend sa juridiction nationale. De même, la réunion de toutes les différentes juridictions des États sur le sol crée les États-Unis. La cartographie des <b>terres</b> directement sous le sol et appartenant à chaque État crée les États-Unis d'Amérique. La terre, contrairement au sol, est une juridiction internationale, référez-vous à JRD 2.0.</i></p> <p><i>En sommaire: Les <b>États-Unis</b> (sol) sont en superposition sur <b>Les États-Unis d'Amérique</b> (terre).</i></p> <p>Les aspects de la juridiction du sol qui n'ont pas de démarcation claire et sans ambiguïté:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les zones humides saisonnières telles que les marais et les marécages.</li> <li>• Zones désertiques manquant de sol végétal.</li> <li>• Zones inondables.</li> <li>• L'épaisseur (profondeur) du sol varie selon les démarcations géopolitiques. Reportez-vous aux <b>Détails</b> ci-dessous.</li> </ul>
<p><b>Détails</b></p>	<p>L'épaisseur (profondeur) du sol varie selon les démarcations géopolitiques. Par exemple, les États-Unis continentaux du continent nord-américain suivent la convention britannique qui définit la juridiction du sol comme ayant une épaisseur de 6 pouces à partir de la surface exposée sur laquelle les gens marchent et descendant dans la planète sur une profondeur de 6 pouces (15 centimètres). Tout ce qui se trouve en dessous de cette mesure de 6 pouces est considéré comme faisant</p>

	<p>partie de la juridiction de la terre.</p> <p>Le droit civil romain définit le sol (latin: soli) comme comprenant la première pelle de terre recouvrant tout le reste. Le reste étant la terre sous le sol.</p>
<b>Références</b>	<a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Sol_(pédologie)">https://fr.wikipedia.org/wiki/Sol_(pédologie)</a>
<b>Ressources</b>	<a href="http://www.vatican.va/archive/cod-iuris-canonici/cic_index_fr.html">http://www.vatican.va/archive/cod-iuris-canonici/cic_index_fr.html</a>
<b>Commentaires</b>	<p>Il existe une nette différence dans la façon dont le sol et la terre sont mesurés à des fins géopolitiques juridictionnelles. Le sol est défini par une mesure de sa profondeur, tandis que la terre est définie par une mesure horizontale, en utilisant une variété d'étalons de mesure.</p> <p>L'Empire romain a utilisé un système de distances et de points de repère appelés <b>stadia</b>. L'Empire britannique a ensuite adopté ce système et mesure ses routes avec des <b>jalons</b>. Leurs champs agricoles sont mesurés à l'aide de coordonnées cartésiennes horizontales appelées <b>acres</b>, et circonscrits — ou marqués — par des <b>bornes limites</b>.</p>

## JRD 1.1 Eau De Surface

<b>Définition</b>	<p>Les eaux de surface telles que les lacs, les rivières, les ruisseaux et les zones humides sont des eaux situées au-dessus de la surface de la terre.</p> <p>Il existe trois grands types d'eau de surface:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Les eaux de surface <b>permanentes</b> (pérennes) sont présentes toute l'année. Cela comprend les rivières, les marais et les lacs.</li><li>• L'eau de surface <b>semi-permanente</b> (éphémère) fait référence aux corps d'eau qui ne sont présents qu'à certaines périodes de l'année, y compris des zones telles que les ruisseaux, les lagunes et les points d'eau.</li><li>• L'eau de surface <b>artificielle</b> est une eau qui peut être poursuivie par des infrastructures que les humains ont assemblées. Ce serait des lacs, des barrages et des marécages artificiels.</li></ul>
<b>Genre</b>	<p>L'eau de surface est une véritable sous-juridiction physique tridimensionnelle de la juridiction du sol.</p> <p>L'eau de surface est une juridiction non incorporée.</p>
<b>Champ d'application</b>	<p>Les eaux de surface sont utilisées comme juridiction géopolitique et territoriale.</p> <p>La portée de la juridiction des eaux de surface est:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Local, comme dans la propriété personnelle ou communautaire,</li><li>• Comté, comme dans les villages et les villes,</li><li>• National, comme dans les états et les provinces,</li><li>• International, comme dans les Grands Lacs et la Voie maritime du Saint-Laurent (voir aussi: <b>Concurrence</b>).</li></ul>
<b>Autorité</b>	<p>La juridiction des eaux de surface est entièrement souveraine (1<sup>er</sup> degré).</p> <p>La juridiction des eaux de surface fonctionne sous l'autorité légitime et est donc peuplée de personnes légitimes.</p>
<b>Concurrence</b>	<p>La juridiction des eaux de surface peut également inclure les voies navigables intérieures qui relèvent également de l'autorité déléguée de la juridiction de la mer lorsqu'elles se</p>

	connectent aux mers et aux océans (à quelques exceptions).
<b>Circonscription</b>	La délimitation appropriée de la sous-juridiction des eaux de surface est une question complexe. Certains cas sont relativement simples, comme ceux des Grands Lacs et de la Voie maritime du Saint-Laurent, car il y a peu ou pas de changement dans leurs limites sur le court laps de temps, et lorsque des changements surviennent, ils sont entièrement documentés et annoncés publiquement. Les lacs plus grands et plus profonds ont tendance à être plus stables, mais certaines rivières peuvent parfois changer leurs limites à mesure qu'elles serpentent à travers la terre. De plus petites masses d'eau de surface peuvent être très instables car elles sont soumises à de nombreux facteurs d'origine humaine et environnementaux qui peuvent souvent affecter leurs limites.
<b>Références</b>	<a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Eau_de_surface">https://fr.wikipedia.org/wiki/Eau_de_surface</a>  GRANDES VOIES NAVIGABLES <a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Voie_maritime_du_Saint-Laurent">https://fr.wikipedia.org/wiki/Voie_maritime_du_Saint-Laurent</a> <a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Canal_de_Suez">https://fr.wikipedia.org/wiki/Canal_de_Suez</a> <a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Canal_de_Panama">https://fr.wikipedia.org/wiki/Canal_de_Panama</a> <a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Voies_navigables_des_Grands_Lacs">https://fr.wikipedia.org/wiki/Voies_navigables_des_Grands_Lacs</a>
<b>Ressources</b>	<a href="http://www.vatican.va/archive/cod-iuris-canonici/cic_index_fr.html">http://www.vatican.va/archive/cod-iuris-canonici/cic_index_fr.html</a> <a href="https://en.wikipedia.org/wiki/Navigability">https://en.wikipedia.org/wiki/Navigability</a> <a href="https://canalrivertrust.org.uk">https://canalrivertrust.org.uk</a> <a href="https://unece.org/fr/blue-book-database">https://unece.org/fr/blue-book-database</a> <a href="https://en.wikipedia.org/wiki/Category:Waterways_in_the_United_States">https://en.wikipedia.org/wiki/Category:Waterways_in_the_United_States</a>
<b>Commentaires</b>	<p>Les eaux de surface et les eaux souterraines sont considérées comme deux systèmes distincts dans deux juridictions différentes. Pour la couverture des eaux souterraines, voir: JRD 2.1.</p> <p>Les eaux de surface, dans le contexte des voies navigables intérieures, sont un sujet très complexe qui ne peut pas être traité de manière adéquate dans ce document. Il incombe au lecteur de rechercher les spécificités de cette juridiction secondaire en ce qui concerne les zones géographiques et</p>

	<p>géopolitiques et les questions d'intérêt. Il existe une pléthore d'autorités disparates à de nombreux niveaux gouvernementaux, des voies navigables majeures et mineures, et un vaste assortiment d'accords, de règles et de revendications à prendre en considération.</p>
--	--

## JRD 2.0 Terre

<b>Définition</b>	<p>La terre (partie de la croûte terrestre et non pas la planète Terre en entier), parfois appelée terre sèche, est généralement considérée à des fins pratiques comme la surface solide de la planète Terre qui n'est pas recouverte en permanence par l'eau. La grande majorité de l'activité humaine à travers l'histoire a eu lieu dans des zones de terres arides couvertes de sols qui soutiennent l'agriculture, l'habitat et diverses ressources naturelles.</p> <p>Les zones où la terre rencontre de grandes étendues d'eau sont appelées zones côtières. La division entre la terre et l'eau est un concept fondamental pour les humains. La ligne de démarcation entre la terre et l'eau peut varier selon la juridiction locale et d'autres facteurs. D'un point de vue purement géologique, les sections de la croûte terrestre constituant les fonds marins et les fonds océaniques peuvent être considérées comme faisant partie de la juridiction terrestre physique, mais géopolitiquement ces sections sous-marines de la croûte terrestre sont difficiles à définir dans le contexte de ce document, une fois qu'ils s'étendent au-delà des frontières maritimes revendiquées des nations côtières.</p> <p>Une frontière maritime est un exemple de démarcation politique. Il existe une variété de limites naturelles pour aider à définir clairement où l'eau rencontre la terre. Les formes de relief de roches solides sont plus faciles à délimiter que les frontières marécageuses, où il n'y a pas de point clair où la terre se termine et où une masse d'eau a commencée. Les lignes de démarcation peuvent encore varier en raison des marées et des conditions météorologiques.</p>
<b>Genre</b>	<p>La terre est une véritable juridiction physique tridimensionnelle.</p> <p>La terre est une juridiction non incorporée.</p>
<b>Champ d'application</b>	<p>La terre est utilisée comme juridiction géopolitique et territoriale.</p> <p>La portée de la juridiction de la terre est:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Local, comme dans la propriété foncière personnelle,</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Comté, comme dans les villages et les villes,</li> <li>• National, comme dans les états et les provinces.</li> </ul>
<b>Autorité</b>	<p>La terre est une juridiction entièrement souveraine (2<sup>e</sup> degré absolu).</p> <p>La juridiction de la terre fonctionne sous autorité <b>légitime</b> et est donc peuplée de <b>Personnes</b> légitimes.</p>
<b>Concurrence</b>	<p>La juridiction géopolitique de la terre peut également inclure de petites masses terrestres spécialement désignées pour être utilisées par la juridiction de la mer (parfois appelées navires en cale sèche sur terre), telles que, mais sans s'y limiter, les ports de mer, les tribunaux d'amirauté et les bureaux de poste, qui tombent sous l'autorité déléguée de la juridiction de la mer.</p> <p>Il existe une relation particulière entre les juridictions de la terre et de la mer. Sur le plan géopolitique, ils opèrent tous deux dans l'arène du commerce international, et ils accueillent également le fonctionnement de l'interface connue sous le nom de Barreau.</p>
<b>Circonscription</b>	<p>À toutes fins pratiques, les limites de la juridiction de la terre sont largement les mêmes que les limites de la juridiction du sol. Cependant, la terre peut être située dans des endroits où il n'y a pas de sol au dessus, comme les déserts arides et sous les océans.</p> <p><i>Par exemple, la juridiction géopolitique de la terre connue sous le nom des États-Unis d'Amérique (qui sous-tend la juridiction du sol des États-Unis) s'étend au-delà des côtes de ces États-nations, jusqu'au bord de leur frontière maritime internationale actuellement revendiquée de 200 miles (mais sous réserve pour changer), alors que la juridiction de la terre physique (géologique) s'étend tout le long sous les océans jusqu'à ce qu'elle se connecte à la prochaine masse de terre sèche ou continent pour créer une masse terrestre continue sur toute la planète.</i></p>

	<p><i>Une carte géopolitique de la juridiction de la terre des États-Unis d'Amérique montre non seulement la juridiction de la terre des États, mais comprend également les frontières maritimes des États côtiers connus sous le nom d'eaux américaines.</i></p>
<b>Détails</b>	<p>Bien que les limites de la juridiction de la terre soient généralement les mêmes que les limites de la juridiction du sol (sauf pour les extensions de terres dans les zones côtières), certaines mises en garde s'appliquent:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La terre est toujours présente sous le sol.</li> <li>• La terre est également toujours présente sous l'eau de surface. Par exemple, les lits (ou fonds) des lacs et des rivières sont des dépressions formant le terrain (terre) sous ces masses d'eau de surface. Cette terre couverte d'eau est considérée comme faisant partie de la juridiction de la terre.</li> <li>• La terre contient toutes les eaux souterraines sous le sol et sous les eaux de surface.</li> </ul> <p>Ces faits physiques créent un certain nombre de problèmes complexes en ce qui concerne la propriété des ressources naturelles. Ces problèmes sortent du cadre de ce document. Il incombe au lecteur de rechercher adéquatement ces questions d'intérêt.</p>
<b>Références</b>	<p><a href="https://fr.wiktionary.org/wiki/terrain">https://fr.wiktionary.org/wiki/terrain</a></p>
<b>Ressources</b>	<p><a href="http://www.vatican.va/archive/cod-iuris-canonici/cic_index_fr.html">http://www.vatican.va/archive/cod-iuris-canonici/cic_index_fr.html</a></p>

## JRD 2.1 Eau Souterraine

<b>Définition</b>	<p>L'eau souterraine est l'eau présente sous la surface de la croûte terrestre dans les espaces poreux du sol et dans les fractures des formations rocheuses. Une unité de roche ou un gisement non consolidé est appelé aquifère quand il peut produire une quantité d'eau utilisable. La profondeur à laquelle les espaces poreux du sol ou les fractures et les vides dans la roche deviennent complètement saturés d'eau est appelée la nappe phréatique. Les eaux souterraines sont rechargées à partir de la surface; elles peuvent s'écouler de la surface naturellement au niveau des sources et des suintements, et peuvent former des oasis ou des zones humides.</p> <p>Les eaux souterraines sont également souvent prélevées à des fins agricoles, municipales et industrielles en construisant et en exploitant des puits d'extraction.</p> <p>En règle générale, les eaux souterraines sont considérées comme de l'eau s'écoulant dans des aquifères peu profonds, mais, au sens technique, elles peuvent également contenir de l'humidité du sol, du pergélisol (sol gelé), de l'eau immobile dans un substrat rocheux à très faible perméabilité et de l'eau géothermique profonde ou de formation pétrolière.</p>
<b>Genre</b>	<p>L'eau souterraine est une véritable sous-juridiction physique tridimensionnelle de la juridiction de la terre.</p> <p>L'eau souterraine est une juridiction non incorporée.</p>
<b>Champ d'application</b>	<p>L'eau souterraine est utilisée comme juridiction géopolitique et territoriale.</p> <p>La portée de la juridiction de l'eau souterraine est:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Local, comme dans la propriété foncière personnelle,</li><li>• Comté, comme dans les villages et les villes,</li><li>• National, comme dans les états et les provinces.</li></ul>
<b>Autorité</b>	<p>La juridiction de l'eau souterraine est entièrement souveraine (2<sup>e</sup> degré).</p> <p>La juridiction de l'eau souterraine fonctionne sous autorité légitime et est donc peuplée de Personnes légitimes.</p>

<b>Circonscription</b>	La circonscription des eaux souterraines est une question complexe car elle peut naturellement et involontairement traverser une grande variété de frontières géopolitiques et territoriales créées par l'homme.
<b>Détails</b>	<p>Les eaux souterraines, étant un liquide plutôt qu'un solide, peuvent facilement se déplacer lorsqu'elles sont influencées par des forces externes telles que, mais sans s'y limiter, les puits, l'irrigation et le pompage industriel. Cela peut amener les eaux souterraines d'une zone délimitée à s'écouler dans une autre zone délimitée par une utilisation excessive ou régulière.</p> <p>De telles questions sortent du cadre de ce document. Il incombe au lecteur de rechercher adéquatement ces questions d'intérêt.</p>
<b>Références</b>	<a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Eau_souterraine">https://fr.wikipedia.org/wiki/Eau_souterraine</a>
<b>Ressources</b>	<a href="http://www.vatican.va/archive/cod-iuris-canonici/cic_index_fr.html">http://www.vatican.va/archive/cod-iuris-canonici/cic_index_fr.html</a>

## JRD 3.0 Mer

<b>Définition</b>	<p>La mer est le système interconnecté de toutes les eaux océaniques de la planète, y compris les océans Atlantique, Pacifique, Indien, Sud et Arctique. Cependant, le mot mer peut également être utilisé pour de nombreuses masses d'eau de mer spécifiques beaucoup plus petites, telles que la mer du Nord ou la mer Rouge. Il n'y a pas de distinction nette entre les mers et les océans, bien que les mers soient généralement plus petites et soient souvent partiellement (en tant que mers marginales) ou entièrement (en tant que mers intérieures) bordées par la terre. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer stipule que tout l'océan est «mer».</p> <p>La mer, l'océan mondial ou simplement l'océan est la masse d'eau salée connectée qui couvre plus de 70% de la surface terrestre de la Terre (361,132,000 kilomètres carrés (139,434,000 milles carrés), avec un volume total d'environ 1,332,000,000 kilomètres cubes (320,000,000 cu mi) ).</p> <p>Le mot mer est également utilisé pour désigner des sections plus petites et partiellement enclavées de l'océan et certains grands lacs d'eau salée entièrement enclavés, tels que la mer Caspienne et la mer Morte.</p> <p>Le mot mer est également utilisé pour désigner les voies navigables intérieures (rivières navigables, canaux, estuaires ou lacs), comme le lac Supérieur, les canaux de Panama et de Suez, la voie maritime du Saint-Laurent, le passage du Nord-Ouest, le Danube, l'Amazonie, Mississippi et Nil.</p> <p>Le terme navigable fait référence aux voies navigables qui peuvent supporter des navires porteurs pour le transport de marchandises.</p> <p>Partout où une rivière à écoulement libre ne peut pas supporter de bateaux porteurs, le terme correct est cours d'eau.</p>
<b>Genre</b>	La mer est une véritable juridiction physique

	<p>tridimensionnelle. La mer est une juridiction incorporée.</p>
<b>Champ d'application</b>	<p>La mer est utilisée comme une juridiction géopolitique et territoriale. La portée de la juridiction de la mer est: internationale.</p>
<b>Autorité</b>	<p>La juridiction de la mer n'est pas souveraine. La juridiction de la mer a des pouvoirs délégués (3<sup>e</sup> degré). La juridiction de la mer opère sous l'autorité <b>légale</b> et est donc habitée par des Personnes légales.</p> <p>Au moment d'écrire ce document, le Pape (à travers le bureau du Pontife) contrôle indirectement la juridiction de la mer par l'intermédiaire de son gouvernement territorial / du Commonwealth sous la supervision du monarque britannique. Le monarque britannique, actuellement la reine Elizabeth II, opère en tant que son surveillant du Commonwealth — c'est-à-dire des opérations territoriales britanniques.</p>
<b>Concurrence</b>	<p>La juridiction de la mer est internationale. La juridiction de la terre est également internationale. En conséquence, il existe une relation particulière entre ces deux juridictions internationales. Tous les problèmes émanant de cette relation spéciale sont résolus par l'interface connue sous le nom de Barreau.</p>
<b>Circonscription</b>	<p>La mer est principalement circonscrite là où elle rencontre la terre ferme. Les structures artificielles peuvent également servir de démarcations.</p>
<b>Détails</b>	<p>Le concept principal impliqué dans l'utilisation par l'homme de la mer comme juridiction géopolitique est celui des voies de navigation et des navires, à la fois en tant que constructions physiques réelles (mais artificielles) telles que les navires et barges, et également en tant que constructions conceptuelles telles que les véhicules à usage spécial et les feuilles de chargement.</p>
<b>Références</b>	<p><a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Mer">https://fr.wikipedia.org/wiki/Mer</a>  <a href="https://en.wikipedia.org/wiki/Navigability">https://en.wikipedia.org/wiki/Navigability</a>  <a href="https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_waterways">https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_waterways</a></p>

<b>Ressources</b>	<a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Convention_des_Nations_unies_sur_le_droit_de_la_mer">https://fr.wikipedia.org/wiki/Convention_des_Nations_unies_sur_le_droit_de_la_mer</a> <a href="http://www.vatican.va/archive/cod-iuris-canonici/cic_index_fr.html">http://www.vatican.va/archive/cod-iuris-canonici/cic_index_fr.html</a>
<b>Commentaires</b>	<p><b>Navigable:</b> Une masse d'eau, telle qu'une rivière, un canal ou un lac, est navigable si elle est suffisamment profonde, large et lente pour qu'un cargo puisse passer. De préférence, il y a peu d'obstacles tels que des rochers ou des arbres à éviter. Les ponts doivent avoir un dégagement suffisant. Une vitesse d'eau élevée peut rendre un canal non navigable. Les eaux peuvent ne pas être navigables à cause de la glace, particulièrement en hiver.</p> <p>La navigabilité dépend du contexte: une petite rivière peut être navigable par des embarcations plus petites, comme un bateau à moteur ou un kayak, mais non navigable par un bateau de croisière. Les rivières peu profondes peuvent être rendues navigables par l'installation d'écluses qui augmentent et régulent la profondeur de l'eau, ou par dragage.</p> <p>Ce qui détermine si une voie navigable est navigable ou non est une combinaison de caractéristiques naturelles ainsi que de statuts et de codes.</p>

## JRD 4.0 Air

<b>Définition</b>	L'atmosphère de la planète est la couche de gaz, communément appelée air, retenue par la gravité terrestre, entourant la planète Terre et formant son atmosphère planétaire. L'atmosphère de la Terre protège la vie sur Terre en créant une pression permettant à l'eau liquide d'exister à la surface de la Terre, en absorbant le rayonnement solaire ultraviolet, en réchauffant la surface par rétention de chaleur (effet de serre) et en réduisant les températures extrêmes entre le jour et la nuit (la variation de la température diurne).
<b>Genre</b>	L'air est une véritable juridiction physique tridimensionnelle. L'air est une juridiction entièrement incorporée.
<b>Champ d'application</b>	L'air est utilisé comme une juridiction géopolitique. La portée de la juridiction de l'air est: mondiale.
<b>Autorité</b>	La juridiction de l'air n'est pas souveraine. La juridiction de l'air a des pouvoirs subdélégués (4 <sup>e</sup> degré). La juridiction de l'air opère sous l'autorité légale et est donc habitée par des Personnes légales.  Au moment d'écrire ce document, le Pape, à travers le bureau du Pontife, contrôle directement la juridiction de l'air.
<b>Circonscription</b>	La juridiction de l'air, à son extrémité inférieure, peut être délimitée par le sol, la terre ou l'eau, là où il empiète sur la planète. L'extrémité supérieure n'est pas si facilement circonscrite là où il empiète sur le vide de l'espace. En règle générale, il est admis qu'il se termine à environ 160 kilomètres (100 miles) d'altitude de la surface de la Terre au niveau moyen de la mer.
<b>Références</b>	<a href="https://fr.wikipedia.org/wiki/Atmosphère_terrestre">https://fr.wikipedia.org/wiki/Atmosphère_terrestre</a>
<b>Ressources</b>	<a href="http://www.vatican.va/archive/cod-iuris-canonici/cic_index_fr.html">http://www.vatican.va/archive/cod-iuris-canonici/cic_index_fr.html</a>